

CARRELAGE INSTALLÉ SUR LAMBRIS DE MORTIER SUR MONTANT DE CLOISONNEMENT EN BOIS OU EN ACIER - MURS INTÉRIEURS/EXTÉRIEURS

308W-2016-2017

SUPPORTS ADÉQUATS

- Latte métallique sur charpente de bois ou d'acier, - espacement maximum de 406 mm c. à c.

MATÉRIAUX

- CARREAU
- LATTE MÉTALLIQUE - 1,4 kg/m² (ASTM C847)
- COUCHE ÉRAFLÉE - (7 mm minimum) - se référer au Guide de Spécification, Section « Mélanges » 2,8,2,1
- LAMBRIS DE MORTIER - (20 mm +/-) - se référer au Guide de Spécification, Section « Mélanges » 2,8,2,3
- PARE-VAPEUR - Pellicule de polyéthylène - minimum de 0,15 mm (6 mils) d'épaisseur.
- COUCHE DE LIAISON – **À l'intérieur** : barbotine de ciment sur lambris de mortier frais ou ciment-colle ordinaire (norme minimale acceptable ANSI A118.1 ou ISO13007-C1) sur lambris de mortier au latex ou lambris de mortier mûrit pendant un minimum de 24 heures. Adhésifs organiques de Type 1 (surfaces sèches intérieures seulement) (norme minimale acceptable ANSI A136.1 ou ISO13007- D1) sur lambris de mortier ayant muri au moins 7 jours. L'emploi de lattes métalliques peut être requis pour les surfaces pouvant causer un problème d'adhérence
- COULIS - **À l'intérieur** : Ciment Portland commercial ordinaire, coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSIA118,6 ou ISO13007- CG1), coulis époxyde (norme minimale acceptable ANSI A118,3 ou ISO13007- RG) ou coulis prêt à l'emploi. **À l'extérieur** : Coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118,6 ou ISO13007- CG1) ou coulis prêt à l'emploi.

INSTALLATION

- Fixer la latte métallique selon les recommandations du fabricant. Appliquer la couche de base éraflée et laisser sécher pendant une nuit. Appliquer le lit de mortier selon l'épaisseur nécessaire. La tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 6 mm sur 3 000 mm, ou 2 mm sur 300 mm. Pour les carreaux de plus grand format, dont l'un des côtés mesure 380 mm ou plus, la tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 3 mm sur 3 000 mm. Appliquer la couche de liaison et installer les carreaux tandis que le produit est encore humide et collant. Employer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 95 % avec les carreaux appliqués à l'extérieur et dans les zones à conditions mouillées ou de 80 % minimum pour les zones intérieures sèches. Appliquer fermement les carrelages en les glissant légèrement en va-et-vient. Laisser murir la couche d'adhérence. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

RESTRICTIONS

- Suivre les directives des fabricants. Ne pas installer de carrelages extérieurs à des températures inférieures à 12° C.
- Ne pas installer de carreaux dont l'endos est monté sur un papier. Les carrelages préassemblés sur filet d'endos ne devraient pas être appliqués à l'extérieur ni à des endroits présentant des conditions d'humidité extrême, sauf si le fabricant garantit que le produit est adéquat pour ces types d'installation.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

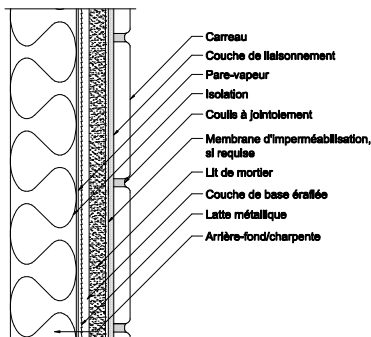
- Un additif au latex est recommandé pour modifier la couche éraflée, le lambris de mortier et la couche de liaison. Suivre les recommandations du fabricant. Si les travaux nécessitent une épaisseur plus importante en couches superposées, allouer une période de 24 heures de durcissement entre les différentes couches.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au détail 301MJ-2016-2017.
- Si requise, l'application d'une membrane d'imperméabilisation doit être spécifiée (ANSIA118.10). Suivre les recommandations du fabricant.

Spécifiquement pour le Détail B

- Les mortiers de ciment Portland avec latex peuvent nécessiter une période de cure variant de 14 à 60 jours avant d'être exposés à l'eau. Vérifier la période de temps requise auprès du fabricant. Comme produit alternatif pour réduire cette période de cure, un mortier à prise rapide pourrait alors être préféré. ANSI A118.4-1999 traitant des conditions relatives au cycle de gel/dégel. (Mortier modifié au latex, à prise rapide, comme produit de substitution pour pose extérieure).
- La différence majeure entre les installations à l'intérieur et à l'extérieur est l'emplacement du pare-vapeur. Il doit être spécifié par le consultant.
- Le carrelage employé pour les installations extérieures doit être résistant au gel.

INTÉRIEUR

A



Se référer à la page 9.

EXTÉRIEUR

B

